

Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France

Seine&Vexin, Communauté d'Agglomération

Ville des Mureaux

Ville de Meulan-en-Yvelines

## Appel à candidature

Pour une résidence-mission danse et lecture.

dans le cadre du

### **CONTRAT LOCAL D'EDUCATION ARTISTIQUE**

### **(CLEA), DANSE-LITTERATURE.**

des Mureaux, Meulan-en-Yvelines, Seine&Vexin, Communauté d'agglomération.

Département des Yvelines.

#### **1. CADRE DE LA RESIDENCE MISSION**

---

Le CLEA s'étend sur un territoire intercommunal :

- Vexin&Seine, Communauté d'agglomération (17 communes regroupant près de 70 000 habitants.) – compétence enfance, *périmètre à déterminer*.
- Les Mureaux (32 000 hab, 50 % de la population a moins de 25 ans, rive gauche de la Seine) \_ Direction de la culture et de l'événementiel, Direction de la citoyenneté et de la proximité, Direction des Systèmes Educatifs, Inspection de l'Education Nationale.
- Meulan-en-Yvelines (8987 hab, rive droite de la Seine) – service culturel et pôle Education-Jeunesse et sports.

et la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France, l'Education Nationale s'engagent dans la réalisation d'un Contrat Local d'Education Artistique (CLEA), dans le domaine de la danse et la littérature. Dans ce cadre, une résidence-mission d'un artiste est appelée à être mise en œuvre à partir de janvier 2015.

***Dans le cadre du présent appel à projet, il est recherché un artiste, français ou étranger résidant en France, dont la recherche et la production s'inscrivent dans une démarche artistique mêlant la danse et la littérature.***

#### **2. DEFINITION DE LA RESIDENCE MISSION**

---

Le Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) est un dispositif s'appuyant sur la mise en place d'une résidence artistique, appelée résidence-mission, se définissant comme une résidence d'éducation artistique et culturelle.

Pour la saison 2014/2015, le CLEA a pour disciplines fédératrices la danse et la littérature sous toutes ses composantes.

Il s'agit pour la mise en œuvre de ce projet, à un artiste ou une compagnie professionnelle de proposer le croisement de ces deux domaines par une approche innovante (lecture performance, regard d'un chorégraphe sur des écrits, écrits chorégraphiés...). Cette double approche artistique propose de créer des ponts entre le mouvement du corps et la lecture, un croisement des langages et des modes d'expression.

Cette approche a pour objectif de surprendre et susciter l'envie par le rapprochement de deux domaines apparemment dissociés, de favoriser le décloisonnement des apprentissages.

Ce projet s'appuie sur trois axes clés :

- L'accès des publics aux œuvres, par la rencontre avec les artistes et l'accès aux ressources artistiques et culturelles présentes sur l'ensemble des territoires sur lesquels s'inscrit le CLEA. La rencontre entre les œuvres, les artistes et les lieux culturels vise à permettre aux publics d'avoir les clés d'entrée pour devenir autonome dans leur pratique culturelle et artistique. Le CLEA repose donc sur une forte implication des lieux culturels de référence présents sur le territoire et de l'ensemble des partenaires mobilisant les publics.
- L'ancrage territorial du CLEA repose sur deux éléments:
  - ⇒ Son articulation avec les projets et les démarches existants sur le territoire, qui émanent de :
    - Institutions Publiques : Plan local de Réussite Educative, Contrat Local d'accompagnement à la scolarité, aménagement du temps périscolaire...
    - Structures et offres locales : centre culturel, centre des arts (conservatoire, studios de musiques actuelles, centre des arts manuels), centre de la danse, saison jeune public....
  - ⇒ Le croisement des publics lors des ateliers, des spectacles, de la restitution.
- Sur le territoire, la présence d'artistes invités spécifiquement pour une résidence de quatre mois. L'axe déterminant de cette résidence-mission porte sur le territoire, la prise en compte de ses spécificités, l'importance des liens tissés entre chacun des partenaires.

Le contrat local d'éducation artistique est bien à considérer comme une démarche citoyenne, dont les résultats doivent profiter à chaque habitant d'un territoire. Le CLEA doit, par conséquent, répondre à des enjeux sociaux de territoire.

Cette résidence repose sur une pleine disponibilité de l'artiste, durant quatre mois ainsi que sur une valorisation de son répertoire déjà accomplie et disponible, en lieux adaptés à la diffusion. *La résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande de création.*

Durant la résidence de quatre mois, les partenaires s'engageront dans une démarche éducative de co-construction de gestes artistiques avec le public. Par ces gestes, l'artiste donne à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre. Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention et d'actions variées, implantées sur le territoire intercommunal composé des villes des Mureaux, Meulan-en-Yvelines et la « Seine&Vexin, Communauté d'agglomération ».

### 3. OBJECTIFS ET ENJEUX

---

#### a. OBJECTIFS :

##### EDUCATION ARTISTIQUE :

- Permettre au plus grand nombre, dans une démarche **d'éducation artistique**, de rencontrer un artiste et ses œuvres et ainsi appréhender la création artistique, et aiguiser le sens critique.
- Développer la pratique artistique et culturelle en lien avec les établissements culturels du territoire et acquérir des clés de compréhension des démarches artistiques en général.
- Contribuer à réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture.

##### ANCRAGE TERRITORIAL :

- Inscrire le CLEA dans le territoire, en faisant de la danse et la littérature des expressions artistiques permettant à l'ensemble des publics de se croiser (mobilité au sein du territoire communal et du territoire intercommunal) et ainsi partager une même pratique artistique.
- Faire du CLEA un outil de développement du projet éducatif du territoire en lien avec les dispositifs existants.
- Mettre en place une éducation artistique des enfants et des jeunes, dans une logique intercommunale, en lien avec les établissements culturels du territoire.

#### b. ENJEUX :

##### a. Mobilité et mixité des publics :

- janvier 2014 : constitution de Seine&Vexin, Communauté d'agglomération regroupant 17 communes (dont Les Mureaux et Meulan-en-Yvelines). Cette communauté d'agglomération souhaite s'appuyer sur une démarche de coopération culturelle par la biais de projets et d'événements partagés, structurants pour le territoire. Le périmètre d'intervention reste à définir.
- La commune des Mureaux a la volonté de développer le champ artistique de la danse sur le territoire en s'appuyant sur le Centre de la Danse, lieu d'apprentissage, de pratique et de création artistique qui ouvrira ses portes au deuxième trimestre 2015.
- La commune de Meulan-en-Yvelines souhaite inscrire la Villa Berson, nouvelle médiathèque, dans une démarche artistique comme un lieu ressource.

##### b. Volonté de travailler selon une approche innovante avec un artiste ou une compagnie mêlant: danse et littérature.

##### c. Volonté de développer un projet de coopération culturelle avec les établissements de lecture publique du territoire de l'agglomération (médiathèque aux Mureaux, médiathèque de Meulan).

##### d. Identifier et mobiliser le milieu associatif déjà actif dans la pratique de la danse amateur et des rendez-vous autour de la littérature organisés par les lieux ressources.

##### e. Articulation avec les programmes d'action, les dispositifs et les projets existants des territoires concernés.

Dispositifs/projets mobilisables :

- Temps péri-scolaire : réforme des rythmes scolaires ( mise en application à la rentrée 2014 aux Mureaux), Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), les accueils péri-scolaires, culture en vacances.
- Temps scolaire : classe à horaires aménagés danse aux Mureaux, classes primaires, collèges et lycées.
- Programme « Art et loisirs » : offre d'action culturelle sur le temps extra-scolaire.
- Programmation 2014/2015 des Accueils de loisirs et structures de proximité des villes concernées.

f. Ouverture des établissements culturels vers de nouveaux publics.

Le CLEA doit articuler la démarche d'éducation artistique avec les lieux ressources de référence (centre culturel, centre des arts, médiathèque) afin de favoriser la fréquentation de ces lieux par de nouveaux publics.

Ressources possibles :

- Les associations de danse amateur locales (Oriental, Africadance, Cie de danse et handicap, associations sur Meulan, mangroup...)
- Conservatoire : éveil, initiation, cursus danse classique, contemporaine (cycle1 et cycle2) , danse jazz (3cycles + Jazz LM compagnie de danse jazz amateur), classe de danse adaptée et cours adulte.
- Le Centre culturel comprenant : une médiathèque, un espace multimédia (avec matériel comprenant PC fixes + TNI + vidéoprojecteur + écrans + tableau numérique), le service d'action culturelle, le futur centre de la danse.
- La médiathèque du domaine Berson, à Meulan-en-Yvelines.
- Les Accueils de loisirs et les structures de proximité.
- La CHAD – Classe à Horaires Aménagés Danse ( CE2 et CM1).

## 4. LE PROJET

---

### a. UN RESEAU PARTENARIAL

Le CLEA est un projet reposant sur un réseau de partenaires variés et concertés dès le début de la mise en place de la résidence. Les ateliers devront résulter d'une co-construction avec les partenaires impliqués afin de servir au mieux la démarche pédagogique et artistique développé par la compagnie/artiste en résidence.

Ces actions, se menant sur les temps périscolaire, extrascolaire et scolaire, ont pour objectif de permettre à un grand nombre d'enfants et de jeunes d'acquérir une expérience originale et sensible de l'œuvre.

### b. PUBLICS ET TEMPS D'INTERVENTION

*Publics cibles: tout public à partir de 7 ans – enfants et famille*

Si le public jeune demeure le cœur de cible du CLEA, l'appropriation de l'art et de la culture est pensée, collectivement, pour le bénéfice de toute la population du territoire.

Le Contrat Local d'Education Artistique doit permettre de sensibiliser l'entourage familial des enfants et doit favoriser l'implication du public adulte. Les enfants et adolescents,

accompagnés par les professionnels (enseignants, artistes, éducateurs, professionnels de la culture, agents des collectivités, etc ...) ou leurs référents constituent ainsi une réelle force d'entraînement pour leur entourage.

#### **c. TEMPS D'INTERVENTION DE L'ARTISTE**

L'artiste doit être pleinement disponible sur la durée de la résidence-mission de 4 mois..

- Temps extrascolaire : Accueils de loisirs primaires, structures de proximité (espaces de quartier, maison des jeunes), formation des animateurs.
- Temps périscolaire : CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité), aménagement des rythmes scolaires.
- Temps scolaire : CHAD (Classe à Horaires Aménagés Danse) et en articulation avec les projets de classes, temps de formation des enseignants.
- En articulation avec les projets des associations locales de danse amateur.
- Durant les cours de danse du conservatoire.
- En articulation avec les actions du service d'animation culturelle : Culture en vacances : durant les vacances scolaires, il s'agit d'une semaine de découverte de différentes disciplines artistiques, Public visé : 8-11 ans.
- En articulation avec les actions des médiathèques : accueils de groupes , Ronde des contes, les ateliers du mercredi , les enfants philosophes...

*Liste non exhaustive.*

#### **d. DEROULEMENT**

Phase préparatoire de la résidence mission = mois d'appropriation (janvier 2015)

*Cette période peut-être précédée par une rencontre avec l'ensemble des partenaires afin de présenter la démarche artistique : novembre/décembre 2014*

- Définition du projet artistique constituant l'ossature des interventions sur les territoires.
- Appropriation du travail de l'artiste/cie par les partenaires/publics
- Mise en relation des partenaires (artiste/écoles/structures de proximité/asso/équipe culturelle) avec l'artiste, en amont des 3 mois de résidence pleine.
- Diffusion des œuvres de l'artiste/cie (spectacle, happening ou autre) : 13 et 14 janvier aux Mureaux.

Elaboration du projet d'intervention (1/2 mois de février 2015) : suite aux différentes rencontres avec l'ensemble des partenaires, l'artiste investi cette période pour construire son projet d'intervention sur le territoire du CLEA. Ce projet de résidence doit être travaillé en lien avec l'équipe de coordination du CLEA et doit répondre aux enjeux de territoire (descriptif du projet d'éducation artistique, élaboration du planning d'intervention, anticipation des moyens humains, matériels nécessaires...).

Réalisation des ateliers 3 mois (mi-février/ mi-mai 2015) : il s'agit de la mise en place et de la réalisation des ateliers de la résidence du CLEA. Cette période est ponctuée par des temps de suivi avec l'équipe de coordination du CLEA ainsi que des temps de suivi avec

l'ensemble des partenaires impliqués dans le projet. Deux CPO (comité de suivi opérationnel) seront également organisés avec la DRAC d'Ile-de-France, les services culturels et partenaires du territoire ciblé.

Durant la résidence le répertoire de l'artiste déjà accompli et disponible à la diffusion est présenté dans les lieux ou équipements (culturels ou non) présents sur le territoire. Les modes de diffusion comme de médiation de ces productions sont aussi variés et renouvelés que possible, ils tendent également à l'innovation.

Lieux de diffusion :

Les Mureaux :

- Salle du centre culturel (4.5 m d'ouverture, 5 m de profondeur, 3.60 m de hauteur. (restitution + répétition + ateliers+ spectacles)
- Salle polyvalente dans espaces de quartiers
- Salle de danse au conservatoire
- Espaces dans la médiathèque.

Meulan :

- Bergerie (restitution + spectacle) : 10 m sur 5.40 en profondeur
- Gymnase doté d'une salle de danse (répétition et ateliers) : Salle de danse : 14 m sur 7 m
- Médiathèque du domaine Berson
- Cave du domaine Berson (restitution + spectacle)

Période de spectacle et de restitution:

- **Diffusion de la production de la cie : 2 et 3 mars 2015,**
- **Mai 2015 (semaine 21 et 22).**

## **5. PILOTAGE DE LA RESIDENCE-MISSION**

---

Dans le cadre de ce CLEA, la Direction de la culture et de l'événementiel des Mureaux est désignée pilote de la résidence-mission à l'échelle de l'intercommunalité. Chaque territoire est coordonné par un coordinateur qui a pour mission de guider l'artiste résident dans sa découverte du territoire, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail, d'organiser la diffusion de ses œuvres, d'assurer la coordination des partenariats, d'organiser et suivre la réalisation des actions.

### **a. ORGANISATION DU PROJET**

La Direction de la culture et de l'événementiel des Mureaux souhaite, pour se faire, associer à toutes les étapes du déroulement de la résidence-mission les structures culturelles et les établissements partenaires (associations, espaces de quartiers, écoles, accueils de loisirs...) de son territoire et en coordination avec les autres communes souhaitant s'impliquer dans le CLEA.

## **b. MISSIONS**

### Equipe de coordination projets culturels.

- Etre garant de l'articulation du projet d'éducation artistique en lien avec l'enjeu de mobilité et de croisement des publics.
- Suivi des étapes de la mise en place du projet : rédaction du cahier des charges, appel à projet, suivi du comité artistique.
- Assurer la mise en œuvre et le suivi du projet auprès des porteurs de projet/services partenaires.
- Concevoir et mettre en place la diffusion des œuvres de l'artiste.
- Assurer l'accueil de l'artiste (conditions de séjour et de travail).
- Organisation des rencontres artistes - professionnels locaux.
- Organisation des actions avec les publics.
- Assurer la médiation du projet sur le territoire (mobilisation des partenaires, animation des réseaux, mise en place et suivi des actions culturelles).
- Concevoir la communication du projet
- Suivi technique et administratif du projet.

### Rôle de la communication :

- Relation presse
- Conception et diffusion des outils de communication auprès des publics.

## **6. PERIODE ET DUREE DE LA RESIDENCE**

---

### **2014**

Avril (semaine 14): lancement de l'appel d'offre.

Juin (semaine 26) : 1er comité de sélection (3 artistes/cie sélectionnés maximum).

Juin (semaine 27) : 2nd comité de sélection (artiste/cie lauréat).

Novembre : 1<sup>ère</sup> rencontre avec les partenaires participants au projet – présentation de l'artiste/cie.

### **2015**

Janvier : 1<sup>ère</sup> phase de résidence.

mi-Février - mai : 2<sup>ème</sup> phase de résidence.

## **7. CONDITIONS FINANCIERES ET MOYENS MIS A DISPOSITION**

---

- DRAC : Allocation de résidence d'un montant de 12 000 € TTC.
- La ville des Mureaux : Hébergement (mise à disposition d'un logement sur la ville type F3) + mise à disposition du matériel nécessaire à la réalisation des actions + frais de déplacement sur la ville (indemnité kilométrique forfaitaire).
- Les villes partenaires : prise en charge des besoins matériels + frais de déplacement sur leur territoire respectif (indemnité kilométrique forfaitaire).
- L'artiste : Frais de déplacement du lieu de résidence jusqu'aux Mureaux + repas durant les 4 mois de résidence et lors des périodes de restitution.

- Le coût relatif à la diffusion de son œuvre existante et disponible fera l'objet d'un contrat de cession, de coréalisation ou de coproduction.

## **8. CADRE JURIDIQUE**

---

Un contrat de résidence-mission spécifiant les engagements respectifs de la ville et de l'artiste accueilli est signé avant le début de la résidence.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et contractualisées avec la structure opératrice.

## **10. CANDIDATURE**

---

Peut faire acte de candidature toute compagnie professionnelle ou artiste professionnel résidant en France ou à l'étranger. La compagnie ou artiste candidat doit avoir à son actif une production conséquente, une expérience significative dans le domaine de la pédagogie et /ou de la médiation, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission (disponibilité à temps plein durant la période de résidence).

Critères de sélection de l'artiste :

- Prise en compte de l'enjeu de mobilité et croisement des publics.
- Prise en compte de l'approche pluridisciplinaire (danse-littérature).
- Médiation : ateliers, temps de diffusion des œuvres auprès des publics, restitution.
- Expériences en Education Artistique et Culturelle.
- Permis de conduire + véhicule personnel.
- Coûts des spectacles + faisabilité technique.

L'artiste doit maîtriser la langue française.

Les éléments à fournir sont :

- Un dossier artistique présentant notamment un ensemble d'œuvres représentatives de la démarche de la compagnie-candidate.
- Un curriculum vitae faisant état notamment des expériences pédagogiques de la compagnie.
- Une note d'intention relative au projet de CLEA (premières intentions pédagogiques et artistiques) et un budget prévisionnel.
- Une note faisant état d'une expérience similaire qui explicitera les liens créés entre l'artiste et la population.
- Une liste des œuvres disponibles à des fins de diffusion pendant, avant ou après le temps de résidence.

L'ensemble du dossier est à adresser - version papier ou version électronique - aux adresses suivantes :

- Par voie postale :

**Centre culturel**  
**Service d'Animation Culturelle**  
**Rue Joseph Hémard – 78135 Les Mureaux Cedex**

L'enveloppe sera cachetée et portera impérativement la mention « **Offre pour la résidence dans le cadre du Contrat Local d'Education Artistique. NE PAS OUVRIR.** »

- Par voie électronique :

[icadiergues@mairie-lesmureaux.fr](mailto:icadiergues@mairie-lesmureaux.fr)

Date limite de réception des candidatures : <b>30 mai 2014 à 12h.</b>
-----------------------------------------------------------------------

Le dossier artistique est à envoyer en **un seul fichier pdf**. Merci d'indiquer votre nom sur ces dossiers. L'artiste peut s'il le souhaite enrichir cet envoi d'un dvd ou d'un cd.

## **11. PROCEDURE DE SELECTION**

---

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant le représentant de la Direction régionale des affaires culturelles, l'Education Nationale, du Conseil Général, les directeurs des Directions de la culture, de l'enfance/jeunesse et des affaires scolaires des villes des Mureaux, de Meulan-en-Yvelines et un représentant de Seine&Vexin, Communauté d'agglomération.

Trois d'entre elles seront retenues. Le résultat de la première sélection sera communiqué par courrier électronique dans le courant du mois de Juin.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2014, de 9h30 à 12h00, nous rencontrerons les trois artistes présélectionnés lors d'un entretien qui permettra d'explicitier la démarche artistique et culturelle. Les dossiers non retenus recevront un courrier électronique dans le courant de la première quinzaine de Juillet.

L'artiste retenu devra se rendre disponible à partir de Janvier 2015 (mobilisation ponctuelle pour des réunions en novembre/décembre 2014)..

Pour plus d'information, contacter : <b>Isabelle CADIERGUES</b> , direction de la culture et de l'événementielle ville des Mureaux. Tel : 01 30 91 39 06, <a href="mailto:icadiergues@mairie-lesmureaux.fr">icadiergues@mairie-lesmureaux.fr</a>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------